

Édito

2023, dernière année complète de la législature



Lors d'une récente réunion de contact, la ministre Désir adressa ses bon vœux à l'ensemble des participants en souhaitant à chacun une excellente dernière année complète en sa présence comme ministre de l'Enseignement sous la législature 2019-2024. En d'autres termes, le gouvernement entame une dernière ligne droite avant les prochaines élections ! À quoi doit-on donc encore s'attendre avant que la parole revienne aux électeurs ? Tout d'abord quelques dossiers qui concernent plus particulièrement l'enseignement fondamental : la généralisation de l'apprentissage de la première langue étrangère dès la 3^e primaire dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, et non plus seulement à Bruxelles comme actuellement ; la maturation de l'accompagnement personnalisé, d'un dossier d'accompagnement de l'élève ; de dispositions relatives à la gratuité de l'enseignement dont, peut-être, des plafonds pour les voyages scolaires ; un débat sur une évolution possible de l'aide administrative actuelle vers une forme de cadre organique.

Dans l'enseignement secondaire, l'attention reste centrée sur le parcours de l'enseignement qualifiant, sur l'au-delà du tronc commun qui intéresse aussi au plus haut point l'enseignement de transition, sur les échanges entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions concernant l'avenir de l'enseignement et de la formation en alternance. L'enseignement de promotion sociale sera lui-même associé à certains de ces débats en vue de préparer la prochaine déclaration gouvernementale. La ministre a également confirmé l'intention du gouvernement de faire adopter les dispositions relatives à l'évaluation des membres du personnel, de consulter les principales organisations représentatives concernant l'avenir de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, de ne pas modifier les législations relatives à la taille des classes mais d'en assurer une supervision. Le débat annoncé relatif aux centres PMS et à leurs missions aura-t-il lieu et, le cas échéant, selon quelles modalités ?

Dans l'enseignement supérieur, l'heure est aussi à la mise en œuvre de certaines réformes, à commencer par celle de la formation initiale des enseignants et par le débat, à ce niveau également, concernant la modification des rythmes annuels d'enseignement, d'étude et d'évaluation. Enfin, chacun sera concerné par le refinancement exceptionnel qui devrait intervenir pour les bâtiments scolaires. Quatre appels à projets devraient être concentrés entre le deuxième trimestre 2023 et le quatrième trimestre 2024. Nous y reviendrons dès que les précisions seront connues. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

Le 30 janvier 2023